



Regroupement familiale d'une personne retraitée

Par **Sarimley**, le **04/11/2012 à 19:53**

Bonjour,rnrnJe suis née en France de parents étranger, j'ai une soeur qui elle est résidente à l'étranger, mais vit seule, est âgée de 62 ans... Et à était atteinte il y a 4 ans d'un cancer. Elle se trouve en rémission... Ma question est la suivante : Pouvons nous avoir la possibilité de bénéficier d'un regroupement familial de part sa situation personnelle. Elle n'a personne qui peut s'occuper d'elle à part moi, sa soeur ? Si oui, qu'elles sont les démarches à effectuer pour régulariser sa situation en France, et qu'elle puisse vivre enfin à mes côtés ?

Par **amajuris**, le **04/11/2012 à 20:09**

bjr,rnen principe le regroupement familial est prévu pour permettre à un étranger de faire venir sa famille proche c'est à dire les parents et les enfants ce qui n'est pas votre cas.rnen outre même si ce regroupement pouvait s'effectuer il y a des conditions de logement et de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins.rncdt